

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Séance du 14 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatorze juin, le Comité syndical du Syndicat mixte du SCOT du Pays des Vallons de Vilaine, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison Intercommunale à Guichen, siège du Syndicat mixte, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves REBOUX.

Présents : Yves THEBAULT, Paul LEVILAIN, Xavier GEORGEAULT, Christian LEPRETRE, Léon BONBOIS, Joseph SIMONNEAUX, Christèle GOUR, Loïc SIRODOT, Nadine DREAN, Joël SIELLER, Joël GARCIA, Jean SZOT, Jean-Marc MALDONADO, Jean-Claude LUNEL, Carole LETOURNEL, Jacqueline SOLLIER, Catherine LUCAS, Thierry LASSALLE, Gilbert MENARD, Robert MALEUVRE (en suppléance d'Albert RAFFEGEAU), Annie DELAUNAY (en suppléance de Jean-Marie PRINCEN), Christine PERCHER, Christiane CHOPIN, Jean-Michel GAUDICHON, Pierre-Yves REBOUX, Dominique MENAND, Bernard AMICE.

Absents/excusés : Philippe HELO, Robert PERROT, Daniel GENDROT, Jean-Claude BOURGEAULT, Patrick DERVAL, Bernard CHAUVIN, Sylvana BIGOT, Elif RICAUD, Madeleine GUILLONNET, Rémi PITRE, Jean-Paul TROUBOUL, Christine GARDAN, Didier LE CHENECHAL, Gilles LEFEBVRE, Patrick BERTIN, Pascal GUERRO, Sébastien GLO, Eric BOURASSEAU, Guy RINFRAY, Bernard TIREL, Marie-Thérèse MONVOISIN, Alain RIMASSON, Laurent LE GUEHENNEC, Yvon MELLET, Annie MOUTEL.

Pouvoir(s) : Jean-Claude BOURGEAULT à Pierre-Yves REBOUX, Patrick DERVAL à Loïc SIRODOT, Sylvana BIGOT à Joël SIELLER.

Secrétaire de séance : Xavier GEORGEAULT

Nombre de délégués : <ul style="list-style-type: none">▪ en exercice : 52▪ présents : 27▪ votants : 30▪ absents/excusés : 25	2018/008 – Bilan de la concertation mise en œuvre pour la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays des Vallons de Vilaine
---	---

Aux termes des articles L103-2, L103-3, L103-4 et L103-6 du Code de l'urbanisme, toute révision d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) doit faire l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par l'organe délibérant, pour permettre notamment au public d'accéder aux informations relatives au projet et de formuler des observations et propositions. A l'issue de la concertation, l'organe délibérant arrête le bilan.

Tout au long de sa procédure de révision, initiée le 6 septembre 2017, le SCoT du Pays des Vallons de Vilaine a fait l'objet d'une large concertation, d'un travail collaboratif mené en parfaite transparence avec l'ensemble des acteurs et partenaires du territoire : les élus, les services de l'Etat et des collectivités, les Personnes Publiques Associées (PPA), le Conseil de développement dans son rôle de représentation de la société civile locale, les habitants et toute personne ayant demandé à être associée.

Les **modalités** de la **concertation** ont été **définies** par une **délibération** du Comité syndical du 6 septembre 2017 sous la forme suivante :

- ✓ informer le public à travers la publication d'articles sur le site internet du Pays des Vallons de Vilaine et dans la presse locale ;
- ✓ mettre à disposition des documents concernant la révision du SCoT au siège du syndicat mixte du SCoT, accompagnés d'un cahier destiné à recevoir les observations du public ;
- ✓ mettre à disposition une adresse internet pour permettre l'envoi de courrier électronique dédié à la révision du SCoT ;
- ✓ organiser des ateliers ou des forums-débats avec le public, afin de permettre les échanges sur les enjeux du territoire.

Cette concertation a été adaptée aux objectifs poursuivis de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays des Vallons de Vilaine, à savoir :

- ✓ intégrer les quatre communes de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Grand-Fougeray (Sainte-Anne-sur-Vilaine, Grand-Fougeray, La Dominelais, Saint-Sulpices-des-Landes), qui se retrouvent en « zone blanche » suite au rattachement de Bretagne porte de Loire Communauté au SCoT du Pays des Vallons de Vilaine ;
- ✓ ne pas remettre en cause le bénéfice de tout le travail réalisé ces deux dernières années ayant abouti à l'approbation du SCoT du Pays des Vallons de Vilaine le 7 juin 2017 ;
- ✓ ne pas refaire tous les débats et un nouveau projet, mais d'adapter les pièces du SCoT actuel pour faciliter la bonne intégration des nouvelles communes (4 communes sur 38 / 7,5% de la population) ;
- ✓ faciliter l'élaboration du PLUi-H de Bretagne porte de Loire Communauté et de s'inscrire dans son calendrier.

Toutes les **modalités** de la concertation ont été **respectées** et dans une approche plus chronologique pour en faciliter la lecture, le **bilan de la concertation** tout au long de la procédure de révision est **détaillé ci-après**.



La concertation tout au long de la procédure de révision du SCoT :

Des ateliers de travail ouverts et collaboratifs :

Afin d'associer le plus grand nombre d'acteurs et de partenaires du territoire, tous les ateliers de travail du SCoT ont été largement ouverts :

- aux élus et techniciens du Syndicat mixte ;
- aux Présidents et techniciens des Communautés de Communes membres ;
- aux Maires et techniciens des communes du Pays des Vallons de Vilaine ;
- aux services de l'Etat ;
- et au Conseil de Développement et autre public intéressé.

En fonction des thématiques abordées lors des ateliers de travail, d'autres partenaires ont pu être conviés, notamment au sein des Personnes Publiques Associées.

Des travaux réalisés dans la plus grande transparence et accessible à tous :

Afin d'assurer une parfaite transparence du contenu des travaux du SCoT, une rubrique spéciale a été créée sur le site internet du Pays des Vallons de Vilaine « LE PAYS PRATIQUE → REVISION DU SCoT ». L'intégralité des documents, à la fois les supports de présentation et les comptes rendus, ont été mis en ligne au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Une exposition permanente au siège du Syndicat mixte :

A destination du grand public mais aussi pour une vision plus synthétique pour tous les élus, cette exposition permanente a permis aux personnes intéressées de suivre, étape par étape, l'avancement des travaux du SCoT. Outil à portée pédagogique, les différents supports et visuels ont aussi été utilisés par certaines communes pour informer leurs habitants via les bulletins municipaux ou lettres d'informations.

La population a pu suivre l'avancement des travaux du SCoT également par voie de presse locale. Plusieurs articles ont été publiés par voie de presse écrite locale (Ouest France et l'Eclairer).

Des documents de travail en consultation au siège du Syndicat mixte :

Au fur et à mesure de l'avancée des travaux du SCoT, tous les documents de travail ont été mis à disposition pour une consultation au siège du Syndicat mixte, permettant de recueillir les avis et remarques sur supports papier.

L'adresse internet scot@paysdesvallonsdevilaine.fr a été mise à disposition pour permettre l'envoi de courrier électronique dédié à la révision du SCoT.

Une association étroite du Conseil de Développement :

Les Conseils de développement sont des instances de démocratie participative constituées de membres bénévoles issus de la société civile. Forces de proposition, attachés à la construction collective par le débat, les Conseils de développement s'efforcent d'apporter une expertise citoyenne dans le contenu des politiques locales.

Le **Conseil de développement** du **Pays des Vallons de Vilaine** a été **étroitement associé** aux travaux du **SCoT**. En effet, ses représentants sont invités et participent aux différentes instances du Pays des Vallons de Vilaine (Bureaux, Comités syndicaux, réunions diverses ...).

Des permanences pour les élus :

Le **travail en atelier** ne **permet pas** toujours d'**aborder** tous les points ou **certains sujets** spécifiques. **C'est pourquoi** des **permanences** ont été **mises en place**. Prenant la forme de **rendez-vous individuels** entre les **élus intéressés**, le **bureau d'études** et le **technicien du SCoT**, ces permanences ont été l'occasion d'**échanger** davantage sur la **compatibilité** de certains **projets communaux** par exemple, mais aussi sur les **questions** de densité, de **formes urbaines**, de **renouvellement urbain**, de **consommation foncière**, de **commerce**, de **revitalisation des centres-bourgs**, etc.

Au-delà de ces **permanences** organisées, les **élus** ainsi que l'ensemble des **partenaires** ont **toujours pu échanger** avec le **bureau d'études** ou le **technicien SCoT** tout au long de la procédure. La **transparence** du **travail réalisé** a aussi créé un **climat de confiance**, **nécessaire** à l'**élaboration** d'une **vision partagée** par le **plus grand nombre**.

Une réunion avec les PPA, suivie d'une réunion publique, pour clore la concertation avant l'arrêt du SCoT :

Avant de programmer l'arrêt du SCoT, une réunion avec les PPA s'est tenue le mercredi 18 avril 2018. Les **PPA** ont pu **apporter** leur **expertise** et leurs contributions ont permis d'**enrichir** le **dossier**.

Le même jour, s'est déroulée une **réunion publique** d'informations et d'échanges, l'occasion d'échanger notamment avec les habitants des 4 nouvelles communes intégrant le SCoT.

https://actu.fr/bretagne/grand-fougeray_35124/vallons-vilaine-developpement-dici-20-ans_16554820.html

→ Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante :

- **APPROUVE** le bilan de la concertation mise en œuvre pour la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays des Vallons de Vilaine,
- **RAPPELLE** que les dispositions de la présente délibération prendront effet dès sa transmission au contrôle de légalité,
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

→ ADOPTÉ :

- à **30** voix **POUR**
- à **0** voix **CONTRE**
- et **0** **ABSENTION(S)**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Pierre-Yves REBOUX

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU
PAYS DES VALLONS DE VILAINE**
12, rue Blaise Pascal
ZAE de la Lande rose
BP 88051 - 35580 GUICHEN



Acte rendu exécutoire

- après transmission à la Préfecture le 18/07/2018
- publication le 18/07/2018
- notification le 18/07/2018

Le Président,
Pierre-Yves REBOUX

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU
PAYS DES VALLONS DE VILAINE**
12, rue Blaise Pascal
ZAE de la Lande rose
BP 88051 - 35580 GUICHEN

